

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE
Le 5 mars 2025

Séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 5^e jour du mois de mars 2025 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Michel Labbé	Monsieur Alex Chabot
Madame Brigitte Claveau	Monsieur Roger Bélanger
Monsieur Stéphane Leblond	Monsieur Frédéric Bonin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

RÉS. : 2503-027

ORDRE DU JOUR

- Il est PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau
APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :
- 1.- Moment de réflexion;
 - 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 - 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 5 février 2025;
 - 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.1.1 Comptes à payer (Loisirs et culture);
 - 5.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 5.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 5.2 Balayage de rue;
 - 5.3 Marquage de chaussée 2025;
 - 6.- Sécurité publique et protection incendie :
 - 7.- Hygiène du milieu :
 - 7.1 Vidange des grilles de rues;
 - 8.- Aménagement, urbanisme et inspection :
 - 9.- Loisirs et culture :
 - 10.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal :
 - 11.- Varia
 - a) Médaille du couronnement du roi Charles III;
 - b) Nouveauté à la bibliothèque municipale, la Joujouthèque – Remerciements;
 - 12.- Période de questions;
 - 13.- Levée de la séance.

RÉS. : 2503-028

PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2025

- Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2025 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2503-029

COMPTES À PAYER

- Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 5 mars 2025, à l'exception de la partie de ladite liste concernant les « Loisirs et culture » qui fera l'objet d'une résolution distincte :

▪ Administration	32 747,53 \$
▪ Sécurité publique	5 086,68 \$
▪ Transports	70 341,63 \$
▪ Hygiène du milieu	10 120,60 \$
▪ Urbanisme	322,54 \$
▪ Immobilisation	6 238,09 \$

RÉS. : 2503-030

COMPTES À PAYER – LOISIRS ET CULTURE

À l'égard de la présente question devant être prise en considération par le Conseil, monsieur le conseiller Alex Chabot déclare avoir directement ou indirectement un intérêt dans la question, sa conjointe étant la seule employée de « Les Loisirs de St-Lazare de Bellechasse inc. ».

Conséquemment, il s'est abstenu et s'abstiendra de participer aux délibérations, n'as pas tenté et ne tentera d'aucune manière d'influencer le vote et s'abstiendra de voter sur cette question.

Il est PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, des membres du Conseil ayant exercé leur droit de vote, monsieur Alex Chabot s'étant abstenu de voter, que soit adoptée la partie de la liste des comptes à payer concernant les « Loisirs et culture » fournie aux membres du Conseil par le directeur général en date du 5 mars 2025 :

- Loisirs et culture 4 133,54 \$

RÉS. : 2503-031

BALAYAGE DES RUES

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été demandée à pavage Gilles Audet Inc. pour le balayage des rues;

CONSIDÉRANT que le prix pour un balai mécanique est de 205,00\$ de l'heure.

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter l'offre de Pavage Gilles Audet Inc. pour le balayage des rues de la municipalité en 2025 au taux de 205,00\$ de l'heure.

RÉS. : 2503-032

MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter la soumission du Durand Marquage et associés inc., au prix de 0,40\$ mètres plus taxes, pour faire le lignage de la chaussée du 8^e rang et les 4^e et 6^e rangs Ouest.

RÉS. : 2503-033

**VIDANGE DES GRILLES DE RUE,
DE REGARDS D'ÉGOUTS ET STATIONS DE POMPAGE**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été demandé pour la vidange des grilles de rue, de regards d'égouts et stations de pompage,

CONSIDÉRANT le prix obtenu au coût de 10,49\$ par grille pour les puisards de rue et 200,00\$ de l'heure pour le camion (vidange des regards d'égouts et des stations de pompage) ;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter la proposition de HVP inc. au prix de 10,49\$ par grille pour les puisards de rue et 200,00\$ de l'heure pour le camion (vidange des regards d'égouts et des stations de pompage).

RÉS. : 2503-034

MÉDAILLE DU COURONNEMENT DU ROI CHARLES III

CONSIDÉRANT que notre maire, monsieur Martin J. Côté, a reçu des mains de madame Dominique Vien, députée de Bellechasse-Les Etchemins-Lévis une médaille du couronnement du roi Charles III en reconnaissance de son engagement municipal, sa défense des propriétaires forestiers et de ses nombreuses participations bénévoles;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de féliciter notre maire, monsieur Martin J. Côté pour l'obtention de cette médaille et de le remercier pour son implication.

NOUVEAUTÉ À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – LA JOUJOUTHÈQUE
REMERCIEMENTS

CONSIDÉRANT l'ajout d'un nouvel accès à la bibliothèque municipale, soit la Joujouthèque;

CONSIDÉRANT l'initiative de trois citoyennes dans ce nouvel accès, soit Anne-Sophie Couture-Goulet, Émilie Létourneau et Josie-Ann Roy-Michaud en collaboration avec les responsables de la bibliothèque, Martine Morin et Carmen Poulin;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de féliciter et remercier tous les bénévoles impliqués dans ce nouvel accès et tout spécialement Anne-Sophie Couture-Goulet, Émilie Létourneau et Josie-Ann Roy-Michaud.

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné, Patrick Côté, directeur général et greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 5 mars 2025.

Patrick Côté
Directeur général et greffier-trésorier

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par :

APPUYÉ par :

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h30.

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général